

OBJECTIF ÉPARGNE

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE CONÇU POUR S'ADAPTER À VOS BESOINS ET À VOTRE PROFIL

VOUS SOUHAITEZ VOUS CONSTITUER OU VALORISER UN CAPITAL, PERCEVOIR DES REVENUS OU ENCORE TRANSMETTRE UN CAPITAL ? MD Marketing Distribution, en partenariat avec SWISS LIFE vous propose une solution qui répond à vos objectifs :

Le contrat d'assurance vie
OBJECTIF ÉPARGNE.

OBJECTIF ÉPARGNE est un contrat Multi supports : il conjugue des supports en unités de compte pour le dynamisme sur le long terme et un support en euros pour la sécurité. Et pour mieux répondre à vos besoins, la répartition entre les supports varie en fonction de la formule choisie et selon votre profil.

La **FLEXIBILITÉ**
SES FORMULES
D'ALLOCATIONS

LES + DU CONTRAT OBJECTIF ÉPARGNE

LE CONTRAT OBJECTIF EPARGNE vous offre le choix entre deux formules non cumulables mais modifiables en cours de vie du contrat :

Le **PILOTAGE RETRAITE** vous permet d'opter pour un mode d'investissement dont la répartition entre les fonds correspond à votre profil d'investisseur. L'épargne est dynamisée sur le long terme puis sécurisée progressivement à l'approche du départ à la retraite.

• • **L'ALLOCATION LIBRE** vous permet de choisir en toute liberté la répartition de votre épargne au sein de la gamme de supports (unités de compte) sélectionnés par Swiss Life et de bénéficier de plusieurs options d'arbitrages pour vous accompagner dans la gestion de votre épargne :

- l'arbitrage libre (sur simple demande),
- l'arbitrage automatique et progressif

vers les fonds en euros : pour sécuriser votre épargne à l'approche de votre départ à la retraite,

- l'arbitrage automatique des plus-values : pour sécuriser sur le fonds en euros les plus-values réalisées sur vos supports financiers,
- l'arbitrage automatique en cas de moins-values : pour limiter les pertes sur vos placements,
- l'investissement progressif : pour investir progressivement votre épargne sur les supports financiers de votre choix.

La garantie **Plancher Décès** est automatiquement incluse dans votre contrat.

En cas de décès avant le terme de la garantie, Swiss Life préserve votre conjoint ou autre bénéficiaire désigné des aléas des marchés financiers en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 75 000 euros.

Cette protection peut être complétée par la garantie de Bonne Fin en option. Elle complète la prestation de la garantie Plancher Décès dans la limite cumulée de 150 000 euros.

En cas de décès, Swiss Life s'engage à prendre en charge les cotisations périodiques restant à verser sur votre contrat jusqu'au terme de la garantie.

La
SÉCURITÉ
de ses
garanties

La
FISCALITÉ
AVANTAGEUSE
de
l'ASSURANCE
VIE

Vous bénéficiez du cadre spécifique de l'assurance vie et pouvez organiser dans les meilleures conditions la transmission de votre patrimoine : abatement sur les **droits de succession** en cas de décès (jusqu'à 152 500 euros) et sur les **gains réalisés** :

- à hauteur de 4 600 € par an si vous êtes célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e) ou
- de 9 200 € par an pour un couple marié soumis à imposition commune

OBJECTIF ÉPARGNE

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE CONCU POUR S'ADAPTER A
VOS BESOINS ET A VOTRE PROFIL

FRAIS

Frais sur versements : 1.50 %

Frais en cours de vie du contrat :

0,90%/an sur le fonds en euros

1,20%/an sur les supports en unités de compte

Frais de sortie : 3% sur arrérage de rente

Frais d'arbitrage :

0,60% + 30 € forfaitaire (arbitrage libre)

0,20% + 30 € forfaitaire (arbitrage automatique et progressif vers le fonds en euros et arbitrage automatique de plus ou de moins value)

0% (investissement progressif et arbitrage automatique dans le cadre du Pilotage de Retraite)

Nous attirons
votre attention
sur le fait
que :

Les investissements effectués sur les supports en unités de compte proposés au titre de ce contrat sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de plus ou de moins important selon le fonds choisi.

Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Âge maximum à la souscription : 65 ans

Montant minimum pour le versement libre :

900 €

Versements programmés : 75 €/mois minimum

Votre conseiller

Compagnie d'assurance :

SWISS LIFE

Swiss Life Assurance et Patrimoine - 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret
SASwiss au capital de 169 036 et Patrimoine 086,38 euros - 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret
Entreprise SA au capital de 169 036 et Patrimoine 086,38 euros - 342 785 632 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances 341 785 632 RCS Nanterre

La présente plaquette ne constitue pas une offre et ne peut suffire à votre complète information sur le produit. Les conditions essentielles de OBJECTIF ÉPARGNE sont détaillées dans les notices de l'assurance et de l'investissement. Les conditions essentielles des Dispositions Générales valant Notice d'Information de OBJECTIF ÉPARGNE sont détaillées dans les Dispositions Générales valant Notice d'Information.

Distributeur en France :

MD
marketing
distribution

Société de courtage d'assurance
Courtier grossiste
SAS au capital de 38.112,25 euros - 429 970 825 RCS de Nanterre
ORIAS n° 07 003 649 - www.orias.fr
40 rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. 01 41 31 76 80 - www.mdvie.com

